

Charte de l'Université populaire de Fontenay-sous-Bois

Fontenay-sous-Bois, mai 2015

Préambule

Héritières d'une tradition du mouvement ouvrier et du mouvement de l'éducation populaire, les universités populaires fleurissent un peu partout en France. Si certaines portent comme mission principale la diffusion de savoirs, dans un souci de satisfaire le besoin de formation d'un grand nombre de citoyen-ne-s, d'autres articulent cette exigence de formation pour toutes et tous à un objectif de transformation sociale, déplaçant ainsi la notion de besoin vers celle de désir.

L'Université populaire de Fontenay-sous-Bois est portée à ce jour conjointement par la ville de Fontenay-sous-Bois et un Conseil d'Orientation constitué d'habitant-es engagé-es sur les questions d'éducation populaire. Nous y revendiquons une double aspiration, qui lie diffusion d'un savoir critique et renforcement d'une citoyenneté active, par la mobilisation d'outils théoriques et pratiques à même de développer les puissances d'agir de toutes et tous. En ce sens, l'Université Populaire de Fontenay-sous-Bois s'inscrit dans une dynamique d'éducation populaire qui associe émancipation personnelle et émancipation collective, en s'emparant de cadres collectifs et démocratiques de diffusion et construction des savoirs.

Faire vivre un projet d'Université Populaire n'est pas anodin. Diffuser activement des savoirs, mais ne pas user de l'argument d'autorité suppose d'interroger les relations entre science, expertise et pouvoir, mais aussi la prétention de la science à produire seule de la rationalité. Car c'est sur ce mythe fondateur de la Modernité, que prospèrent des politiques aux conséquences dramatiques pour les peuples, que l'on pense à la manière dont les États ou encore les multinationales s'autorisent aujourd'hui de la science pour imposer des choix politiques en dehors de tout cadre démocratique. Il ne s'agit nullement de céder au relativisme absolu, mais de considérer que ce qui fonde l'importance des sciences tient plus à leur créativité pour poser de nouvelles questions qu'à l'argument de leur objectivité. Et que c'est en cela qu'elles sont susceptibles d'intéresser un public large que nous pensons curieux, intelligent, car capable en retour de poser des questions qui importent.

Questionner ainsi la notion de savoirs et leur transmission sur un mode non dogmatique impose de penser à rebours de ce qu'il est communément admis quand nous parlons de la relation de savoir. C'est pourquoi nous proposons de mettre en relation - ouverte, critique et respectueuse - les citoyen-ne-s avec celles et ceux qui produisent des savoirs, afin de faire le pari d'une intelligence publique des sciences. En ce sens, les sources de savoirs auxquelles nous nous adresserons pour faire vivre l'Université Populaire de Fontenay-sous-

Bois seront multiples, faisant appel à tou-te-s celles et ceux qui s'engagent pleinement par leurs recherches, créations et connaissances à enrichir les contours de débats démocratiques instruits.

L'Université Populaire de Fontenay-sous-Bois se veut expérimentation d'un rapport ambitieux et joyeux aux savoirs, où les citoyen-ne-s et les intervenant-es mettent en débat les questions qui concernent le monde et acceptent d'en répondre conjointement dans un espace qui « fait penser » et qui pour cela même entend résister à la désespérance et à l'impuissance.

1- Principes généraux :

Pour être ouverte à toutes et tous, l'Université Populaire de Fontenay-sous-Bois est gratuite. Le volontariat et le bénévolat sont les principes de base de son fonctionnement.

Ses thèmes de réflexion et de travail sont pluridisciplinaires et peuvent être sollicités par tou-te citoyen-ne désireuse de participer à l'élaboration de son programme.

Ses activités prennent des formes diverses, adaptées à leur objet : cours classiques de chercheurs spécialistes d'une question, sessions s'étalant sur plusieurs mois ou débat d'un soir autour d'une question ponctuelle. Toutes s'inscrivent dans le souhait d'une recherche collective et favorisent le débat et l'interactivité, en veillant à ne pas y reproduire de rapport hiérarchique et en excluant tout recours à la violence symbolique, quelle qu'en soit la forme : argument d'autorité, suprématie d'une culture sur une autre, expertise dogmatique.

Pour cela, et afin de ne pas reproduire les rapports normatifs et discriminants à l'œuvre dans la société, l'Université Populaire est attentive à ce que les intervenant-es soient représentatifs de la complexité et richesse du monde social, avec une attention particulière pour l'ensemble des personnes dont les travaux et savoirs sont minorés du fait de leur position sociale discriminée.

2- Organisation et fonctionnement

- **Fonctionnement général :**

L'Université Populaire de Fontenay-sous-Bois est initiée par la ville qui mettra à disposition les moyens logistiques organisationnels et de communication nécessaires à son bon fonctionnement.

Le contenu et les orientations de l'Université Populaire sont confiés au Conseil d'Orientation dont l'animation est conduite par la ville à travers ses élus et ses techniciens. Le Conseil d'Orientation est composé de celles et ceux qui souhaitent y prendre part, il est en permanence ouvert à toutes les bonnes volontés. L'Université Populaire de Fontenay-sous-Bois s'appuie également sur le mouvement associatif actif sur le territoire de la ville.

- **Conseil d'Orientation :**

Le Conseil d'Orientation est souverain. Il s'efforce de prendre ses décisions après délibération sur la recherche d'un consensus. Lorsque cela n'est pas réalisable, les décisions se prennent à la majorité. La collégialité et la démocratie doivent être poussées jusqu'au bout, elles sont la source du désir de conduire ensemble cet ambitieux projet.

Afin de faire vivre le débat au sein du Conseil d'Orientation et d'en permettre le suivi, un outil de plateforme numérique est mis en place. Cette plateforme doit permettre à tou-te-s les membres du Conseil d'Orientation de :

- consulter les informations disponibles : comptes rendus de réunion, programme..
- suivre les discussions en cours entre membres et d'y participer
- proposer des contributions et réagir à des contributions d'autres membres
- poursuivre et prolonger les discussions amorcées au cours de réunions

- **Mise en place du programme :**

Le calendrier de programmation annuelle est examiné et validé par le Conseil d'Orientation. Les soirées sont régulières, au rythme de dix par an. Pour chaque soirée un groupe est désigné et a en charge de préparer concrètement la soirée, trouver les intervenants, imaginer la forme de la séance.

Régulièrement le Conseil d'orientation se réunit pour évaluer l'activité de l'Université populaire et a toute latitude, pour, en fonction de l'expérience acquise, apporter les modifications nécessaires.

- **Lieu :**

Ses activités se tiendront principalement à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative. Elle pourra néanmoins sur des sujets particuliers décentraliser ses soirées.